



Rapport d'activité 2021

BRUPREV | mai 2022





# Table des matières

Cá	adre géi	néral	2
Re	étrospe	ctive	2
Pr	incipau	x indicateurs en 2021	4
1.	Cadı	re juridique	4
2.	Disp	ositif en Région de Bruxelles Capitale	5
	2.1	Les invitations	5
	2.2	Asbl BRUPREV	6
	2.3	UPB/AVB	6
	2.4	CCRéf	7
	2.5	Communication	7
3.	Traje	et Colotest	7
	3.1	Developpement du kit	7
	3.2	Stock central	7
	3.3	Grossistes	7
	3.4	Pharmacies	8
	3.5	Effectuer le test	8
	3.6	Labo	8
	3.7	Résultat	8
	3.8	Suivi des Colotests positif	9
4.	Les	résultats du programme en 2021 1	10
	4.1	Les invitations	LO
	4.2	La participation de la population	LO
	4.3	Les délais de traitement des Colotests – Les plaintes	11
5.	Les	évolutions du programme en 2021	12
	5.1	L'encodage des kits par les pharmaciens.	12
	5.2.	Acces au Colotest	L2
	5.3	La participation de la population	L2
	5.4	Demande d'acces au Register National	L3
6.	Tabl	eau général des indicateurs 1	14





### Cadre général

Le programme public de dépistage du cancer colorectal est mis en place par les Régions et Communautés. En Flandres, le programme est organisé par le Centrum voor Kankeropsporing (CvKO) depuis 2013. En Wallonie et à Bruxelles, il est organisé depuis 2009 par le Centre Communautaire de Référence (CCRéf) de la Communauté Française (CF).

En Région de Bruxelles-Capitale, Brumammo a pris le relai en octobre 2018<sup>1</sup>, avec un projet pilote de 3 ans en partenariat avec l'UPB-AVP et le CCRéf. Le programme suit les recommandations de «European guidelines for quality assurance in colorectal cancer screening and diagnosis » (First Edition, 2010)<sup>2</sup>.

### Rétrospective

- De 2009 à juin 2018, le programme de dépistage du cancer colorectal à Bruxelles est organisé par le Centre Communautaire de Référence (Communauté française). Le programme est basé sur un partenariat avec les médecins généralistes, qui délivrent les kits de test « immunologic Faecal Occult Blood Test » (iFOBT)<sup>3</sup>.
- Une réflexion sur le dépistage du cancer du côlon à Bruxelles est formellement initiée début 2016, dans le cadre du plan de santé Bruxellois<sup>4</sup>.
- Un premier synopsis est élaboré en février 2017<sup>5</sup>.
- Une Task Force dédiée est mise en place en janvier 2018 <sup>6</sup>, avec les Cabinets, les pharmaciens (Union des Pharmaciens de Bruxelles UPB/AVB), les médecins généralistes (Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles FAMGB et Brussel Huisartsen Kring BAHK), l'asbl Question Santé, le Centre Communautaire de Référence (CCRéf).
- Le document de projet définitif aboutit en juin 2018<sup>7</sup>.
- Les partenaires opérationnels sont Brumammo (BMM), UPB/AVB, le CCRéf.
- Le projet est budgétisé<sup>8</sup>.
- Les conventions sont signées (COCOM-COCOF-VG; BMM-CCRéf; BMM-UPB/AVB).
- Le projet est opérationnel le 24 octobre 2018.
- Par avenant au protocole d'accord, le projet est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Suite à la Vlème réforme de l'Etat et au transfert de cette compétence de la Communauté Française à la Commission Communautaire Française (COCOF).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.stopdarmkanker.be/BOEKJE/boekEU.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Depuis 2016. Avant 2016, c'est le test chimique gaïacFOBT, moins performant, qui était utilisé.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> E-mail du dr David Hercot du 03/02/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Réunion du 14/02/2017. Document « 2017-02-14 BRUPREV CaCR ».

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> E-mail du 05/01/2018 « Dépistage Cancer Colorectal - Meeting Task Force: mercredi 10 janvier 2018 - 16h-18h »

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Documents « Projet CRC Brussels-Tab Vers2\_FR », « CCR Brussels - Flux Vers2\_FR », « CCR - Flux Pharmaciens (Fr-NI) »

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Document « 2018-05-25 Project CCR-DDK Brussels - Budget FR-NI- Vers2 ».





### Le projet (Novembre 2018 – Octobre 2021)

Le projet de dépistage du cancer colorectal à Bruxelles 'Colotest' est un pilote de trois ans (Novembre 2018 - Octobre 2021) prolongé jusqu'à fin 2022. La population cible est la population Bruxelloise de 50 à 74 ans. Le test de dépistage est un iFOBT. Il est proposé tous les deux ans par invitation personnalisée à toutes les personnes du groupe cible qui répondent aux conditions d'éligibilité (pas de colostomie, pas d'antécédent du cancer du côlon, pas de coloscopie depuis moins de 5 ans). Le projet se fait en partenariat avec l'UPB-AVB et le CCRéf.

Les kits de tests iFOBT ('Colotests') sont accessibles gratuitement dans toutes les pharmacies Bruxelloises en échange de la lettre d'invitation personnalisée.

Les Colotests sont envoyés par les utilisateurs au laboratoire du CCRéf. Les résultats sont envoyés automatiquement par voir numérique<sup>9</sup> aux médecins traitants des utilisateurs. Ces derniers reçoivent le résultat de leur Colotest par courrier postal. En cas de test positif, il leur est demandé de prendre contact avec leur médecin pour une prescription de coloscopie.

#### Colotest

- iFOBT (75 ng/mg)
- 1x/ 2 ans par lettre d'invitation ou par ordonnance médicale

#### **Population**

- Hommes et femmes
- 50 -74 ans
- NISS
- Domiciliation à Bruxelles

#### *Critères d'exclusions* (15-20 % de la population)

Colectomie : définitiveCancer colorectal: 10 ansColoscopie : 5 ans

iFOBT: 2 ans

#### Résultats

- Par courrier postal: vers tous les utilisateurs. Si le résultat est positif, courrier postal au médecin traitant indiqué par l'utilisateur.
- Par voie électronique: tous les résultats sont envoyés au médecin traitant via Health Connect.

_				
9	Hen	l+h	Cor	nect

-





## Principaux indicateurs en 2021

2019	2020	2021	Normes / Commentaire
259.147	267.568	278.292	
193.819	211.845	222.114	
13.522	11.572	23.107	
23.760	18.910	32.370	(estimation)
0	0	10.632	
16,3%	20,3%	15,8%	(estimation)
9,5%	13,1%	8,5%	
NA	NA	72,0%	
9,3%	12,4%	10,8%	45%-65%
7,0%	5,5%	10,4%	0
10,8%	11,1%	14,8%	0
29,1%	24,1%	27,7%	0
13.781	12.168	24.626	0
1,9%	4,9%	6,2%	1% - 3%
91,4%	87,7%	87,1%	
6,7%	7,2%	6,7%	4,4% - 11% (round 1)
			< 3,9 (> round 1)
6	6	6	6
7 (+) 9(-)	8 (+) 9(-)	9 (+) 9(-)	7 (+) 9(-)
NA	NA	NA	
NA	NA	NA	
	259.147 193.819 13.522 23.760 0 16,3% 9,5% NA 9,3% 7,0% 10,8% 29,1% 13.781 1,9% 91,4% 6,7% 6 7 (+) 9(-)	259.147 267.568  193.819 211.845  13.522 11.572  23.760 18.910 0 0  16,3% 20,3% 9,5% 13,1% NA NA 9,3% 12,4%  7,0% 5,5% 10,8% 11,1% 29,1% 24,1%  13.781 12.168 1,9% 4,9% 91,4% 87,7% 6,7% 7,2%  6 6 7 (+) 9(-) 8 (+) 9(-)  NA NA	259.147         267.568         278.292           193.819         211.845         222.114           13.522         11.572         23.107           23.760         18.910         32.370           0         0         10.632           16,3%         20,3%         15,8%           9,5%         13,1%         8,5%           NA         NA         72,0%           9,3%         12,4%         10,8%           10,8%         11,1%         14,8%           29,1%         24,1%         27,7%           13.781         12.168         24.626           1,9%         4,9%         6,2%           91,4%         87,7%         87,1%           6,7%         7,2%         6,7%           6         6         6           7 (+) 9(-)         8 (+) 9(-)         9 (+) 9(-)

<sup>#</sup> chiffres CCRef

## 1. Cadre juridique

Statuts de Brumammo modifiés, parus aux annexes du Moniteur Belge du 31 janvier 2020 sous le n° 20018427. Brumammo devient BRUPREV.

Protocole d'accord de collaboration entre la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande et la Commission communautaire française relatif à l'organisation d'un programme-pilote de dépistage du cancer colorectal sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021.

Avenant au protocole d'accord prolongeant le projet jusqu'au 31 décembre 2022.

<sup>\$</sup> tests de recherche de sang dans les selles, nomenclatures INAMI 125716; 120713. Ces personnes ne sont pas exclues des listes d'invitatic \$ j tests de recherche de sang dans les selles, nomenclatures INAMI 125716; 120713. 2019-2020: chiffres corrigés. 2021: chiffre estimé sur

<sup>\*</sup> Déménagés hors Région Bruxelloise ou décédés Année Index-1, refus, suivi par gastroentérologue

<sup>£</sup> Fourchette estimée sur base du nombre total de kits mis en circulation au 30/10/Année Index et au 31/12/Année Index. La valeur estimée & les personnes ayant eu un Colotest l'Année Index-2 ne sont pas invitées: elles recoivent le Colotest directement à domicile.

<sup>@</sup> non disponibles pour raisons adminsitratives





### 2. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale

Le projet de dépistage du cancer colorectal à Bruxelles est un pilote de trois ans (Novembre 2018 - Octobre 2021). La population cible est la population Bruxelloise de 50 à 74 ans. Le test de dépistage est un test immunologique iFOBT ('Colotest') à faire tous les 2 ans. Il est proposé par invitation à toutes les personnes du groupe cible qui répondent aux conditions (pas de colostomie, pas d'antécédent du cancer du côlon, pas de coloscopie depuis moins de cinq ans, pas de iFOBT l'année précédente). Le projet se fait en partenariat avec l'UPB/AVB et le CCRéf.

Les kits de tests iFOBT ('Colotests') sont accessibles gratuitement en pharmacie en échange de la lettre d'invitation personnalisée.

Les Colotests sont envoyés par les utilisateurs au laboratoire du CCRéf. Les résultats sont envoyés automatiquement par voie numérique aux médecins traitants des participants. En cas de résultat positif, les médecins traitants reçoivent aussi un courrier postal avec le résultat. Les participants reçoivent le résultat de leur Colotest par courrier postal. En cas de test positif, il leur est demandé de prendre contact avec leur médecin pour une prescription de coloscopie.

Le Centre bruxellois de Coordination pour le Dépistage et la Prévention des Cancers ('BRUPREV') assure la mise en œuvre et la coordination du programme.

Les données de population et les résultats des Colotests se trouvent dans une base de données Access gérée par le CCRéf. BRUPREV a accès à une copie synchronisée de cette base de données.

Pour la troisième année du projet, le programme est financé à concurrence de 245.637 € par la Commission Communautaire française et 81.000€ par la Commission communautaire commune. La contribution de la Communauté flamande est de 120.000€ pour les 3 années du projet. Les deux derniers mois de 2021 n'ayant pas été couverts par la COCOF, c'est le solde du budget de la Communauté flamande qui a été utilisé.

#### 2.1 LES INVITATIONS

Les invitations sont envoyées aux personnes bruxelloises tous les deux ans, dès l'année civile où elles entrent dans leur 50ème année jusqu'à l'année civile de leur 74ième anniversaire. Depuis avril 2019, les invitations sont envoyées annuellement aux personnes qui n'ont pas encore réalisé le test. L'envoi se fait dans le mois de naissance. Les personnes qui ont fait un Colotest seront réinvitées 24 mois après. Depuis janvier 2021, les personnes qui ont fait un Colotest l'année N-2 ne sont plus invitées mais reçoivent le kit directement par la poste. Les personnes qui ont subi une coloscopie, seront réinvitées 5 ans après. Les personnes qui ont eu un cancer colorectal, seront réinvitées après 10 ans et les personnes qui ont eu une colectomie ne seront plus invitées.





Les courriers d'invitations comprennent une lettre personnalisée et une brochure d'information sur le cancer colorectal. La lettre invite la personne à retirer un Colotest gratuit en pharmacie, en échange du courrier.

Le CCRéf crée mensuellement le fichier d'invitations sur base des données du Registre National, des mises à jour par la Banque Carrefour de la sécurité Sociale, et des données fournies par le Registre du Cancer en ce qui concerne les exclusions. Les lettres d'invitation sont générées par un programme informatique à partir de ce fichier. Les invitations et brochure d'information sont mises sous enveloppe et expédiées par routeur.

#### 2.2 ASBL BRUPREV

Le 14 juin 2019, l'Assemblée Générale du Centre de Coordination Bruxellois pour le Dépistage du Cancer du sein (Brumammo) a voté une modification des statuts, élargissant les missions de l'asbl aux autres programmes organisés de dépistage et de prévention des cancers en Région bilingue de Bruxelles-Capitale, et renommant Brumammo en BRUPREV. Les statuts ont été mis en conformité avec le code des sociétés et associations (loi du 23 mars 2019). Le siège social a été établi au 12 Allée de la Recherche 1070 Anderlecht (EEBIC).

BRUPREV assure la mise en œuvre du programme: gestion budgétaire et financière, gestion de l'information, gestion de la production et des commandes de Colotests, gestion du stock et flux de distribution vers les grossistes et les pharmacies, gestion des invitations, envoi des résultats, gestion des données, suivi des indicateurs de processus et de performance, supervision scientifique et médicale, permanence.

La structure comprend un médecin coordinateur, une responsable financière, deux responsables administratives (l'équipe gère également le programme de dépistage du cancer du sein). Elle a recours à des ressources externes pour les services IT.

BRUPREV est installée dans les locaux d'Eebic 10

#### 2.3 UPB/AVB

Une collaboration unique avec l'UPB/AVB a été mise sur pied pour la mise en œuvre du projet Colotest à Bruxelles. L'UPB/AVB assure la communication avec les pharmaciens Bruxellois et est responsable de la formation et de l'information des pharmaciens. L'UPB/AVB initialement chargée de la communication avec les grossistes et avec les Offices de Tarification (OT), principalement dans le but de fournir les statistiques sur la circulation des kits (des grossistes aux utilisateurs) n'a pas démontré qu'elle pouvait assurer ce rôle. Le projet ne dispose toujours pas du nombre de Colotests délivrés par les pharmaciens. Une tentative de collaboration avec Farmaflux n'a pas donné plus de résultats.

<sup>10</sup> Erasmus european business and innovation center Allée de la Recherche 12, 1070 Bruxelles.





#### 2.4 CCREF

Le CCRéf est l'asbl chargée des programmes organisés de dépistage des cancers en Région Wallonne. Le CCRéf assure la gestion des bases de données nécessaires au programme Bruxellois (population, tests), y compris les échanges de données avec la Fondation Registre du Cancer. Il génère les listes d'invitations mensuelles, assure la réception des tests réalisés, leur lecture en laboratoire, leur encodage et la transmission des résultats à BRUPREV.

#### 2.5 COMMUNICATION

Un nouveau site web « BRUPREV » a été développé. Il a été mis en ligne le 16 décembre 2020.

### 3. Trajet Colotest

#### 3.1 DEVELOPPEMENT DU KIT

Le programme de dépistage Bruxellois utilise les mêmes fournisseurs que le CCRéf. Pour fabriquer un kit, il faut trois parties: les éléments en plastique (enveloppes imprimées d'expédition et de retour, poche à rabats, boite de protection du tube de test), le tube de test (la S-Bottle), les documents (fiche d'identification et mode d'emploi).

Les éléments plastiques sont fournis par Daklapack, également responsable de l'assemblage des kits (éléments plastiques + S-Bottle + documents).

Les S-Bottles sont commandées chez Bipharma chaque mois. Leur durée de validité est de 1 an. Le délai de livraison est de trois mois. Les S-bottles sont livrées chez Daklapack.

Les documents sont commandés chez notre imprimeur et livrés chez Daklapack.

#### 3.2 STOCK CENTRAL

Après l'assemblage, les kits sont livrés au stock central en Belgique (Atelier Cambier). Cambier assure la maintenance du stock et la distribution vers les grossistes, à la demande.

#### 3.3 GROSSISTES

Le programme travaille avec 8 grossistes. Les 8 grossistes gèrent leur stock de Colotests en fonction de la demande de leurs pharmaciens affiliés.

Les grossistes envoient leur commande par e-mail à BRUPREV, qui se charge du suivi. Les prestations des grossistes (stockage, gestion de stock, livraison aux pharmaciens) sont effectuées à titre gratuit pendant la durée du pilote.





#### 3.4 PHARMACIES

Début 2021, on compte 547 pharmacies à Bruxelles selon l'UPB-AVB, 529 dont 468 actives dans le projet selon FARMAFLUX.

L'information des pharmaciens se fait via l'UPB/AVB. Chaque Bruxelloise ou Bruxellois qui remet une lettre d'invitation à un pharmacien bruxellois, reçoit gratuitement un Colotest avec les informations et explications nécessaires.

Le pharmacien dispose de 2 Codes Nationa-a-l Kode (CNK) spécifique pour le Colotest. L'un est utilisé pour la gestion des stocks et est communiqué aux grossistes. L'autre sert à comptabiliser le nombre de Colotests délivrés aux participants et est communiqué aux Offices de Tarification (OT). Les CNK existent sous forme de code barre et peuvent être scannés. Les instructions aux pharmaciens et les CNK sont imprimés sur les enveloppes des kits.

Chaque pharmacien définit son plafond et son plancher de stock, qu'il renouvelle au fur et à mesure via son grossiste.

#### 3.5 EFFECTUER LE TEST

Le patient effectue le test à domicile et le renvoie par la poste dans un packaging plastique sécurisé et préoblitéré, avec une fiche d'identification.

#### 3.6 LABO

Le laboratoire du CCRéf de Mont-Saint-Guibert est responsable du traitement des analyses. Il traite les échantillons entrants chaque jour et les introduis dans le système informatique du DIS. Le contrôle d'identité des tests est garanti par un système de double check et des étiquettes code-barres. Toutes les semaines, les résultats sont envoyés via un serveur sécurisé à BRUPREV pour traitement. Le laboratoire du CCRéf est soumis à un contrôle qualité.

#### 3.7 RESULTAT

Chaque patient recevra un résultat par la poste dans les 9 jours suivant la réception du Colotest au laboratoire. Les résultats sont envoyés par voie électronique (Health Connect) au médecin traitant.

En cas de résultat positif, le médecin traitant sera également contacté par courrier postal. Il y a trois résultats possibles: positif, négatif et non interprétable.





#### 3.8 SUIVI DES COLOTESTS POSITIF

Les données de follow-up (coloscopies post test +) et les résultats des follow-up (lésions histologiques) sont en principe disponibles au Registre du Cancer avec un délai d'un an. En 2021, BRUPREV ne dispose toujours pas de l'autorisation du Registre National pour l'utilisation du NISS dans le cadre de ce programme de dépistage. Il manque pour cela une norme législative fondant BRUPREV à l'organiser. Par défaut, le projet fonctionne donc sous couvert de l'autorisation du CCRéf. La Région de Bruxelles Capitale ne dispose pas à ce jour d'une convention avec le Registre du Cancer pour la mise à disposition des données histopathologiques et des données de follow-up relatives au dépistage du cancer colorectal, comme c'est le cas pour les autres entités.





### 4. Les résultats du programme en 2021

#### 4.1 LES INVITATIONS

La population Bruxelloise compte 1.219.970 habitants <sup>11</sup> dont 23 % de personnes dans la tranche d'âge de 50 à 74 ans. Ils constituent **la population cible**, soit **285.262** personnes (51,3 % femmes, 48,7 % hommes).

Le fichier du CCRéf compte une population cible de 278.292 personnes<sup>12.</sup>

La **population exclue** est la partie de la population cible qui correspond aux critères d'exclusion: colectomie, antécédent de cancer colorectal de moins de 10 ans, coloscopie depuis moins de 5 ans, iFOBT l'année N-1, autres<sup>13</sup>. D'après les données du CCRéf, elle est de **56.178**, soit 20,2 % de la population cible CCRéf.

La **population éligible** est la population cible restante, soit **211.114** habitants<sup>14</sup>.

La **population invitée** est la partie de population éligible qui a effectivement reçu un courrier d'invitation OU. En 2021, 210.955 invitations ont été envoyées, dont 6.670 retours postaux (3,2 %). La population réellement invitée est donc **204.288**, soit **92,0** % de la population éligible sur 2 ans.

#### 4.2 LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

La **population dépistée** est la partie de population éligible testée moins d'un an après l'invitation. Dans la pratique, c'est la partie de la population éligible qui a effectué un test dans l'année index. 23.107 personnes ont effectué un Colotest (hors « ininterprétable »), soit un taux **de 10,4 %.** Sur un cycle complet de 2 ans, le taux de population dépistée est de **11,5** %. La population dépistée par tout test en **2019-2021** est de **27,7** %

L'« uptake invitations» est la partie de population réellement invitée dans l'année index qui a réalisé le test dans l'année index, soit 8,5 %. 15

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> https://bestat.statbel.fgov.be Chiffres 2021

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Le fichier du CCRef est alimenté par les données de la BCSS

 $<sup>^{13}\,</sup>$  Déménagés hors Région Bruxelloise ou décédés, refus, suivi par gastroentérologue

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Nombre de personnes à inviter sur 2 années.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Estimation obtenue par « lissage » : nombre de tests réalisés en 2021/nombre de personnes invitées en 2021





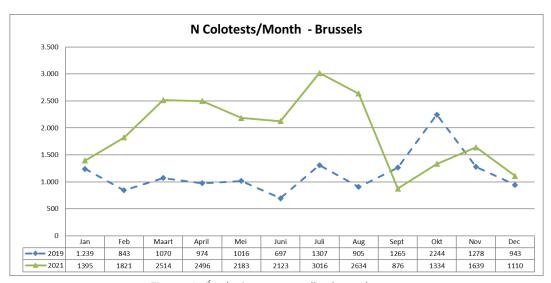


Figure 1: Évolution mensuelle des colotests

#### 4.3 LES DELAIS DE TRAITEMENT DES COLOTESTS – LES PLAINTES

95% des courriers de résultat sont reçus dans les 7 jours calendriers après réception du Colotest par le laboratoire en cas de résultat positif (courriers Prior) et dans les 9 jours en cas de résultat négatif (courrier non Prior).

95 % des médecins traitants reçoivent le résultat dans les 6 jours calendriers (via Health Connect).

En 2021, 1982 appels téléphoniques ont été enregistrés. 75 % proviennent d'utilisateurs du Colotest. 3 % proviennent de médecins traitants. 38 % des appels portent sur des demandes d'invitation. 33 % des appels sont des questions sur la procédure à suivre. 12 % concernent la transmission de résultats. Nous n'avons pas enregistré de plaintes.

Year 2021					
Organ		Colorectal			
Number					
	1496				

Year 202	21		Year 202	21	
Organ Colorectal			Colorectal		
What?			Who?		
Delivery	13%		General Practitioner	3%	
Invitation	38%		MammotestCenter	2%	
Other	4%		Other	1%	
Procedure	33%		Patient	92%	
Program Rules	5%		Supplier	3%	
Result Transmission	12%		Total	100%	
Total	100%				

a.s.b.l. BRUPREV v.z.w.

Allée de la Recherche, 12, Researchdreef

Bruxelles – 1070 – Brussel





### 5. Les évolutions du programme en 2021

#### 5.1 L'ENCODAGE DES KITS PAR LES PHARMACIENS.

L'encodage de la délivrance des kits par les pharmaciens est une donnée essentielle pour la gestion de ce programme. Or, l'encodage n'est pas du tout systématique, comme démontré par FARMAFLUX en 2020 (voir rapport 2020).

Un honoraire de délivrance contribuerait à résoudre ce problème. Cet honoraire de délivrance est justifié par la prestation du pharmacien, comme pour tout autre délivrance de médicament (temps de gestion, temps d'explication aux personnes).

Une proposition en ce sens sera faite en 2022.

#### 5.2. ACCES AU COLOTEST

Les médecins généralistes et spécialistes peuvent également imprimer la lettre d'invitation directement sur le site <u>www.bruprev.be</u> ou prescrire un Colotest à leurs patients.

Une page web a été créée pour permettre de vérifier l'égibilité d'une personne au Colotest, en introduisant son numéro NISS : <a href="https://www.depistagecancer.be/bxl/">https://www.depistagecancer.be/bxl/</a> Grâce à ce système, utilisables par les pharmaciens, les médecins, les personnes elles-mêmes, le courrier d'invitation n'est plus une condition de délivrance.

#### 5.3 LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

L'accès au Colotest via les pharmaciens fonctionne assez bien. Selon les estimations<sup>16</sup>, 15 % à 20 % des personnes invitées retirent un kit en pharmacie (taux de retrait en pharmacie 2021 : 15,8 %). Entre 53 % et 64 % des personnes qui ont retiré un kit en pharmacie réalisent le Colotest (taux de retour 2021: 53,7 %) .

A titre de comparaison, le taux de retour des kits dans le programme Flamand ('responsgraad') est de 51,5% (41,5% si pas de rappel)<sup>17</sup>. En Wallonie, le taux de retour est de 48% lorsque le kit est remis par le médecin traitant, et de 60% lorsque le kit est commandé sur le site internet du CCRéf<sup>18</sup>.

 $\underline{https://dikkedarmkanker.bevolkingsonderzoek.be/sites/default/files/atoms/files/Jaarrapport2019.pdf}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Le nombre de kits délivrés en pharmacie est estimé équivalent au nombre cumulé de kits livrés aux grossistes à la date du 30/11/2021

 $<sup>^{17}</sup>$  En Flandres, les kits sont envoyés directement à toute la population éligible. L' « Uptake » et le taux d'utilisation des kits sont donc identiques.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Données 2018 transmises par mail du 02/04/2020 « Programme de dépistage du cancer colorectal – Flux »





#### 5.4 DEMANDE D'ACCES AU REGISTER NATIONAL

Pour mener à bien ses missions, BRUPREV a besoin d'un accès propre au Registre National pour ce qui concerne le dépistage du cancer colorectal (à terme, cet accès sera également nécessaire pour le dépistage du cancer du col de l'utérus). Jusqu'à présent, BRUPREV a fonctionné sous le couvert des autorisations du CCRéf<sup>19</sup> avec lequel une convention de collaboration a été établie. Mais cette situation doit être régularisée. Le dossier a été introduit au Registre National le 5 aout 2020. Le Registre demande – à juste titre – que la convention « Colotest » entre les 3 institutions COCOM, COCOF, VG fassent l'objet d'une publication juridique (décret, ordonnance). Le dossier est aux mains de l'Administration de la COCOM.

<sup>19</sup> Le CCRef gérait ce programme jusqu'en juin 2018





# 6. Tableau général des indicateurs

		2019	2020	2021	2019	2020	2021	Normes /Commentaire
					%	%	%	,
а	Population cible (Statbel)	277.206	281.239	285.262				
b	Population cible (CCRef) #	259.147	267.568	278.292				
С	Exclusions cancer (10 ans) #	1.281	1.315	1.420				
d	Exclusion colostomie (definitive) #	114	101	7				
e	Exclusions colonoscopies (5 ans) #	48.530	36.068	39.310				
f	Exclusions iFOBT Année Index-1 # (S-T)	8.248	13.522	11.572				
g	Exclusions autre test Année Index-1#\$	1.168	1.406	475				
h	Autres exclusions # *	7.155	4.717	3.869				
İ	Total exclusions des invitations (c+d+e+f+h); % (i/b)	65.328	55.723	56.178	25,2%	20,8%	20,2%	Les personnes ayant effectués un autre FIT que le Colotest ne sont pas exclues des invitations
j	Autres tests Année Index # \$j	1.406	475	1.200				
Α	Personnes éligibles (b-i)	193.819	211.845	222.114	1			
В	Personnes invitées; % (B/A) &	151.111	94.869	210.955	78,0%	44,8%	95,0%	Les personnes qui recoivent un kit à domicile (H) ne sont pas invitées
С	Retours postaux; % (C/B)	5.350	1.829	6.667	3,5%	1,9%	3,2%	
D	Personnes réellement invitées (B-C); % (D/A)	145.761	93.040	204.288	75,2%	43,9%	92,0%	
Ε	Taux de couverture des invitations (D/B)	0,96	0,98	0,97	96,5%	98,1%	96,8%	95%
	Nombre de tests réalisés	13.781	12.168	24.626				
F	Nombre de tests réalisés VALIDES (hors "ininterprétables")	13.522	11.572	23.107				
G	Nombre de kits retirés en pharmacie £	23.760	18.910	32.370				(estimation)
Н	Nombre de kits envoyés à domicile (> round1)	0	0	10.632				
	Nombre de tests réalisés au 31/12 parmi les kits envoyés à domicile dans l'Année Index (> round1) ; % (I/H)	0	0	7.230	NA	NA	68,0%	Année Index + 4 mois, le tx est de 72,1 %
J	Nombre de tests réalisés parmi les kits retirés en pharmacie; % (J/G)	13.781	12.168	17.396	58,0%	64,3%	53,7%	(estimation)
K	Taux de retrait des kits en pharmacie (G/D); %	0,16	0,20	0,16	16,3%	20,3%	15,8%	(estimation)
М	"Uptake" invitations (J/D); %	0,09	0,13	0,09	9,5%	13,1%	8,5%	
Ν	"Uptake" kits envoyés (I/H); %	-	-	0,68	NA	NA	68,0%	
0	"Uptake" global (F/(D+G)); %	0,09	0,12	0,11	9,3%	12,4%	10,8%	45%-65%
Р	Taux de population cible dépistée par iFOBT Année Index (F/A); %	0,07	0,05	0,10	7,0%	5,5%	10,4%	0
Q	Taux de population cible dépistée par iFOBT Année Index -1 + Année Index (F+f)/(A+f); %	0,11	0,11	0,15	10,8%	11,1%	14,8%	0
R	Taux de population dépistée totale Année Index -1 + Année Index (F+e+f+g+j)/(b-c-d-h); %	0,29	0,24	0,28	29,1%	24,1%	27,7%	0
S	Tests réalisés	13.781	12.168	24.626	+			0
F	Non interprétables	259	596	1.519	1,9%	4,9%	6,2%	1% - 3%
U	Négatifs	12.596	10.672	21.460	91,4%	87,7%	87,1%	1/0 - 3/0
V	Positifs	926	882	1.647	6,7%	7,2%	6,7%	4,4% - 11% (round 1) < 3,9 (> round 1)
W	Délais analyse -> envoi résultat MG - jours (P 95)	6	ongoing					6
Х	Délais analyse -> envoi résultat participant - jours (P 95)	7 (+) 9(-)	ongoing					7 (+) 9(-)
Υ	Taux de détection	ongoing	ongoing		1			
Z	Taux de follow-up	ongoing	ongoing					
	# abiffree CCDef							•

<sup>#</sup> chiffres CCRef

<sup>\$</sup> tests de recherche de sang dans les selles, nomenclatures INAMI 125716; 120713. Ces personnes ne sont pas exclues des listes d'invitation.

<sup>\$</sup>j tests de recherche de sang dans les selles, nomenclatures INAMI 125716; 120713. 2019-2020: chiffres corrigés. 2021: chiffre estimé sur base de l'année 2019

<sup>\*</sup> Déménagés hors Région Bruxelloise ou décédés Année Index-1, refus, suivi par gastroentérologue

<sup>£</sup> Fourchette estimée sur base du nombre total de kits mis en circulation au 30/10/Année Index et au 31/12/Année Index. La valeur estimée est la valeur intermédiaire

<sup>&</sup>amp; les personnes ayant eu un Colotest l'Année Index-2 ne sont pas invitées: elles recoivent le Colotest directement à domicile.